

Témoignage

Le dispositif et la stratégie de gestion de la recherche en Midi-Pyrénées et sa place dans la politique générale du conseil régional

Thierry Alcouffe, directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche au conseil régional Midi-Pyrénées nous livre ici sa vision de l'apport de la recherche à la décision publique pour le développement territorial.

L'intervention de la Région Midi-Pyrénées en matière d'accompagnement de la recherche et de l'innovation a très fortement cru depuis 1999. Le budget d'intervention de la région en faveur de la recherche et de l'innovation s'établit actuellement à 45 millions d'euros par an hors CPER (contrat de projet État-région). La place dévolue à l'innovation est désormais renforcée dans la politique régionale, en cohérence avec la politique européenne « Horizon 2020 », et structurée autour de deux plans stratégiques adoptés par la Région pour la période 2011-2016 : le schéma régional de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation, et le schéma régional de développement économique et de l'innovation.

L'accompagnement de la recherche a particulièrement évolué avec la mise en place de ces schémas régionaux destinés à renforcer la cohérence du dispositif sur l'ensemble du territoire pour tenter de compenser le fort phénomène de polarisation autour de la métropole régionale et d'éviter le morcellement des interventions. Dans ce cadre, la mise en place de dispositifs opérationnels est destinée à pallier le déficit de coordination souvent constaté entre équipes de recherche et acteurs industriels en matière d'innovation. On peut souligner un accompagnement des partenariats public/privé par la mise en œuvre de « contrats laboratoires-entreprises » pour soutenir sur trois ans des projets de recherche entre au moins deux laboratoires de Midi-Pyrénées et une entreprise portant un programme de recherche, développement et innovation, ou encore par le développement d'appels à projets « filière » plus orientés encore sur l'innovation. Par ailleurs, afin de faciliter le développement et l'acquisition de savoirs innovants, le conseil régional cofinance annuellement une centaine d'allocations doctorales ou postdoctorales. Dans une logique d'aménagement régional et de valorisation des ressources territoriales, l'accompagnement des dix sites universitaires de proximité distribués autour de l'aire toulousaine est également une priorité, qui se traduit par un accompagnement différencié avec des taux d'intervention bonifiés.

On le voit, l'un des principaux défis en matière d'accompagnement de la recherche par la Région tient en son articulation avec le développement économique par sa dimension de création de valeur par l'innovation, mais aussi avec les politiques territoriales pour son lien avec les sites d'enseignement supérieur maillant le territoire et garants d'une équité d'accès aux formations supérieures. La loi de modernisation de l'action publique territoriale votée le 19 décembre 2013 confirme le rôle moteur de la collectivité régionale en la désignant en qualité de chef de file de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Enfin, depuis 2012, le choix d'une concentration de moyens sur les secteurs de pointes de Midi-Pyrénées a conduit la collectivité à concentrer 50 % du budget recherche sur cinq domaines thématiques prioritaires :

- « Énergie et valorisation du développement durable »,
- « Cellules souches, bioéthique et biothérapie »,
- « Matériaux avancés innovants »,
- « Vieillesse, métabolisme et nutrition »,
- « Systèmes complexes et grandes masses de données ».

Ces éléments ont servi de soubassement au travail réalisé en 2013 pour la construction d'une stratégie régionale de l'innovation refondée autour des thèmes de « spécialisation intelligente » correspondant aux singularités de Midi-Pyrénées, débouchant sur l'identification de six domaines. Dans le contexte actuel particulièrement contraint financièrement, ces thèmes structureront les stratégies de développement économique par le renforcement de l'écosystème de l'innovation et prennent en compte les besoins socio-économiques des territoires. Ce cadre d'intervention de la future période de programmation des fonds FEDER (Fonds européen de développement régional) 2014-2020 pose certaines orientations telles que « l'innovation de la chaîne agro-alimentaire territorialisée » et « les biotechnologies industrielles pour la valorisation du carbone renouvelable », en phase avec thématiques du programme « Pour et sur le développement régional » (PSDR) et qui appellent un renforcement des connaissances scientifiques et de leur diffusion en région.

Témoignage

Les enjeux du développement rural, périurbain et agricole en Midi-Pyrénées, et sa place dans la politique du conseil régional

Midi-Pyrénées est l'une des plus grandes régions agricoles de France, avec la moitié de son espace dédiée à l'agriculture et à l'agro-industrie. Ces activités constituent le premier employeur régional avec plus de neuf cents établissements représentant cent mille emplois. L'autre particularité de Midi-Pyrénées est qualitative. C'est la région qui compte le plus grand nombre de produits sous signe d'identification de qualité et d'origine (cent vingt à ce jour) et celle où l'agriculture biologique est la plus répandue. Ce contexte spécifique appelle une déclinaison particulière des enjeux agricoles, environnementaux et en matière de développement rural, et leur traduction au niveau de la politique régionale. À ce titre, l'objectif de renforcement de la compétitivité des territoires passe nécessairement par la diffusion et le partage des innovations dans le secteur agricole et agro-alimentaire, pour répondre aux nouveaux défis : politique agricole commune, changement climatique, coût de l'énergie, transition agro-écologique, et aux attentes des citoyens. Afin de soutenir cette démarche, la Région a souhaité renforcer les partenariats avec les organismes de recherche, ce qui s'est notamment confirmé lors de la signature d'une convention bilatérale avec l'INRA en 2012.

Le programme PSDR

La Région Midi-Pyrénées et l'INRA travaillent conjointement depuis le premier programme PSDR à la fin des années 1990. Dans le cadre de la troisième édition de PSDR, un seuil méthodologique et opérationnel a été franchi, grâce notamment à la mobilisation de fonds européens et régionaux. Cette évolution est le résultat de ce partenariat de long terme, débouchant sur un rapprochement des visions stratégiques des deux organismes afin de mieux adapter le transfert de connaissances et de technologies aux besoins des agriculteurs, coopératives agricoles et autres acteurs socio-économiques. Dès les phases d'écriture du programme PSDR3, les comités de pilotage ont été vigilants à ce que la dimension de valorisation et d'irrigation du territoire soit intégrée afin d'accélérer la transformation des résultats de recherche en connaissances actionnables, et de veiller à l'adéquation des productions scientifiques aux enjeux agricoles et territoriaux. La mobilisation des équipes autour de cet objectif a été constante et pensée comme une composante même du programme PSDR afin de travailler aussi bien la forme de cette diffusion, pour rendre l'innovation accessible et directement applicable, que les modalités, pour toucher tant les opérateurs que les prescripteurs. Cette démarche originale a notamment été permise par la création d'un poste d'ingénieur de valorisation au sein du programme PSDR, spécialement dédié à cette mission indispensable de diffusion des résultats scientifiques au

plus près du terrain, et financé par la Région et l'Europe dès 2009. Cette mission d'interface entre équipes de recherche et acteurs des territoires a notamment permis de prolonger la dynamique de valorisation bien après la fin des projets de recherche.

Quelles perspectives pour le futur PSDR ?

Sur la base des acquis des programmes précédents, la Région Midi-Pyrénées et l'INRA ont souhaité poursuivre le travail « Pour et sur le développement régional » dans la période à venir, en mettant l'accent sur la valorisation des résultats. Dès 2013, dans la même logique de co-construction du prochain programme, il a été choisi de porter l'effort sur des actions concrètes autour de :

- la co-localisation des activités de production et de transformation,
- le développement des systèmes alimentaires durables intégrés aux territoires,
- l'autonomie protéique des territoires dont le plan régional constitue la feuille de route,
- l'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques dans le respect du développement durable des territoires,
- l'intégration de la bio-économie tout spécialement au titre de la valorisation de la biomasse.

Les acteurs qui contribuent à la diffusion des innovations technologiques ou non technologiques (organisationnelles, modes de productions), par exemple : les coopératives d'agriculteurs, les industriels agro-alimentaires, les collectivités, les consommateurs, sont étroitement associés à cette démarche, et l'INRA dans un document de concertation a recueilli des contributions qui servent de base à l'élaboration des futurs projets. Ces projets du PSDR4 sont inscrits dans une logique de renforcement des synergies par rapport aux périodes précédentes. Plus ambitieux en termes de valorisation et de résultats de recherche, ils doivent aussi être un vecteur de mobilisation d'équipes de chercheurs et de partenaires en plus grand nombre et au sein de consortium de taille supérieure. Ils doivent surtout s'inscrire dans une cohérence réaffirmée au sein des dispositifs de recherche, d'innovation et de développement économique et territorial élaborés en région Midi-Pyrénées. ■

L'auteur

Thierry ALCOUFFE

Conseil régional Midi-Pyrénées
Direction de l'enseignement supérieur et de la recherche
22 boulevard du Maréchal Juin
F-31406 Toulouse Cedex 9 – France
thierry.alcouffe@cr-mip.fr